

SEANCE DU CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE GIBLOUX – 31 MAI 2021

Procès-verbal

- Présidence :** Mme Sophie Tritten
- Conseil général :** **48** Conseillers-ères généraux-ales sont présents-es
(selon listes des présences annexées)
- Excusé :** MM Kevin Sciboz et Ludovic Michel
- Conseil communal :** M. Fabien Schafer, syndic, M. Yves Rumo, vice-syndic, Mmes Diana Carbonnier et Geneviève Frick, MM Dominique Ayer, Roger Berset, Jacques Crausaz, Julien Gremaud et José Nieva

Il est 19h30 quand la présidente souhaite la bienvenue aux personnes présentes à cette séance et plus particulièrement à M. Jiri Zatloukal nouvel élu du cercle de Farvagny. Le délai de recours contre le résultat de l'élection de M. Zatloukal n'étant pas encore échu, celui-ci ne peut participer activement aux votes de la soirée.

La séance a été convoquée conformément aux articles 34 et 38 de la loi sur les communes (LCo) :

- par convocation personnelle le 17 mai 2021 ;
- par insertion dans la Feuille officielle no 20 du 21 mai 2021 ;
- par avis au pilier public et sur le site Internet de la commune de Gibloux.

Tous les documents ont été transmis à chacune et chacun, ils étaient également disponibles sur le site Internet www.commune-gibloux.ch et au secrétariat général. Il n'y aura pas de lecture complète des messages, sauf demande ou nécessité expresse formulée par un-e membre du Conseil général.

Les débats sont enregistrés afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.

Les règles de récusation sont rappelées, personne n'est concerné par un dossier.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 30 mars 2021
2. Approbation du procès-verbal de la séance de constitution du 3 mai 2021
3. Rapport de gestion 2020 de la commune de Gibloux – information
4. Approbation des comptes 2020 de la commune de Gibloux
 - 4.1 *comptes de résultat*
 - 4.2 *comptes des investissements*
5. Rapport de gestion 2020 du Home médicalisé du Gibloux – information
6. Approbation des comptes 2020 du Home médicalisé du Gibloux
 - 6.1 *comptes de fonctionnement*

- 6.2 *comptes des investissements*
7. Crédit d'engagement
 - 7.1 Rossens – rénovation de l'ancienne école – crédit d'étude
 8. Informations et communications du Conseil communal
 9. Informations et communications du Bureau
 10. Divers

Aucune remarque n'est apportée à cet ordre du jour.

1. **Approbation du procès-verbal de la séance du 30 mars 2021**

Aucune remarque n'est apportée sur le procès-verbal de la séance du 30 mars 2021.

Décision :

Approuvez-vous le procès-verbal de la séance du 30 mars 2021?

Le procès-verbal de la séance du 30 mars 2021 est approuvé à la majorité évidente.

2. **Approbation du procès-verbal de la séance de constitution du 3 mai 2021**

Aucune remarque n'est apportée sur le procès-verbal de la séance de constitution du 3 mai 2021.

Décision :

Approuvez-vous le procès-verbal de la séance de constitution du 3 mai 2021?

Le procès-verbal de la séance du 3 mai 2021 est approuvé à l'unanimité

3. **Rapport de gestion 2020 de la commune de Gibloux – information**

La présidente rappelle qu'il n'y aura pas de vote sur cet objet puisqu'il s'agit d'une information et passe la parole à M. Fabien Schafer.

M. Fabien Schafer

Il n'a pas de commentaire supplémentaire à donner et reste à l'écoute des questions.

Discussion :

M. Didier Gobet Farvagny à titre personnel

Le rapport mentionne à la page 11 la population résidente par ancienne commune, il demande la possibilité de mentionner la population résidente par village des anciennes communes.

M. Fabien Schafer

Le Conseil communal prend note de cette question afin d'améliorer les informations qui seront transmises dans le prochain rapport de gestion de la commune.

M. Elias Pesenti représentant le cercle de Rossens

« Nous souhaiterions poser des questions en lien avec le Rapport de Gestion sur l'activité du Service des forêts.

Dans le rapport de gestion, il est fait mention que « l'entretien des biotopes constitue aussi une tâche qui permet à la Commune de Gibloux de mettre en valeur de nombreux sites d'importance cantonale » :

- Existe-t-il une liste de tous les biotopes (d'importance nationale, cantonale et locale) présents sur le territoire communal ?

- Quelles sont les mesures mises en place par le Conseil communal afin de garantir à ces biotopes une conservation adéquate, surtout à long terme ?

En outre, sur la base des plantations effectuées en 2020 et sachant que le réchauffement climatique est une problématique d'intérêt général qui ne fera qu'augmenter dans le futur proche :

- Quelle stratégie, la Commune pense-t-elle appliquer ces prochaines années afin d'assurer une bonne conservation de nos forêts face aux changements climatiques imminents ?

Mme Marianne Pittet Le Glèbe à titre personnel

« J'ai une question en lien avec le Rapport de Gestion sur le sujet des gravières au nom de Gibloux pour demain :

Nous saluons la remise en état des deux sites Boussevent à Farvagny-le-Petit et de Contramont à Grenilles ainsi que les mesures réalisées en faveur de la biodiversité. Comme le mentionne le conseil communal, la qualité de vie des citoyens s'en trouve grandement améliorée dans ces zones.

Cependant, à la vue des grandes surfaces actuellement encore en exploitation, on peut continuer de s'inquiéter de l'impact des gravières sur la qualité de vie de nos habitants.

En effet, la zone autour de l'autoroute, avec la présence des deux plus grandes gravières de la commune (canton) ne représente-t-elle pas aux yeux du conseil communal une forte atteinte à la qualité de vie dans cette zone notamment usitée par de nombreux citoyens.

En outre, concernant la faune, de nombreuses espèces animales doivent pouvoir se déplacer pour répondre à leurs besoins biologiques. Les sites de Grand-Champ et du Chaney représentent une fragmentation importante bien visible de leur habitat. Ce qui constitue une menace pour les populations animales à long terme.

En ce sens, est-ce que l'ensemble des mesures natures et des conditions exigées lors du permis d'exploitation sont et ont été respectées de manière permanente depuis l'ouverture de la gravière de Grand-Champ ? »

Mme Caroline Spicher représentant le cercle de Vuisternens-en-Ogoz

« Au nom du cercle et de Gibloux pour demain. Dans le rapport de gestion 2020, du reste fort bien présenté par le Conseil communal, nous pouvons prendre connaissance en page 13 de la liste des plans d'aménagement de détail en cours.

En préambule, je vous informe que je n'ai aucun lien d'intérêt avec l'objet dont je vais vous parler.

Il s'agit du PAD de la zone des Planches qui concerne un terrain situé à l'extrême limite de notre commune donc totalement excentrée si l'on part du constat évident que le cœur de Gibloux se trouve dans un grand Farvagny-Rossens uni. Il est perché à Villarlod, sur les pentes nord du Gibloux à environ 900 mètres d'altitude. Cette dernière remarque nous interpelle déjà mais elle n'est pas le seul élément qui a retenu notre attention dans ce dossier dont les origines remontent à plus de 30 années ; époque où Villarlod était encore une commune, une entité politique entière.

Le Conseil communal de Gibloux doit parfaitement connaître toute la genèse de cette situation quelque peu rocambolesque étant entendu que M. Georges Python, ancien syndic de Villarlod a occupé comme représentant du Glèbe, le siège de Conseiller communal de Gibloux durant la précédente période administrative.

La commune du Glèbe a dû s'y prendre à deux fois pour transmettre au Service cantonal de l'aménagement un PAD de cette zone en 2013 et en 2016. A l'issue de la seconde mise à l'enquête plusieurs oppositions ont été déposées.

Comme il est prévu dans la Loi sur les Communes en son article 141 alinéa 1 que dans le cadre de fusion de communes, ces dernières ont l'obligation de procéder à l'harmonisation de leur PAL, la commune de Gibloux a fait son devoir, démarche que nous saluons.

Elle a donc mis à l'enquête une nouvelle version du PAD des Planches II en avril 2018 qui a fait l'objet d'une dizaine d'oppositions notamment du fait notamment qu'entre 1980 et 2018 d'importants changements sont intervenus dans la Loi sur l'aménagement du territoire (LATEC)

A cet égard et compte tenu des éléments suivants à savoir :

Le quartier des Planches se trouve totalement isolé du village de Villarod.

Cette situation ne répond plus après 30 années où aucun projet ne s'y est réalisé aux dispositions actuelles régissant l'aménagement du territoire.

Son équipement est à compléter par d'importants investissements en routes, (largeur insuffisante) trottoirs, constructions de canalisations d'eau potable et eau usée.

Nous soulevons aussi l'absence de transport public immédiat, absence également de transport scolaire en direction du centre scolaire d'Estavayer-le-Gibloux distant de plus de 3 kilomètres.

Nous faisons le constat évident que l'éventuelle construction des 16 maisons prévues là-haut modifie la densité d'habitations dans cette zone de manière conséquente, sans parler de la mise à mal de l'environnement précieux pour notre commune et ses habitants d'une zone de détente et de promenade fort agréable à l'heure d'une course en avant effrénée au niveau de l'immobilier, sans égard pour les générations futures.

A l'heure aussi où nous avons pris connaissance que certaines situations identiques ont été définitivement abandonnées en passant sous le joug de décisions du Tribunal Fédéral. (cf. le site de Pont-en-Ogoz, au bord du lac de la Gruyère) nous vous demandons au Conseil communal :

1. Quelle est votre position dans cette affaire ?

2. Si les opposants allaient entreprendre les mêmes démarches que d'autres citoyen-ne-s de ce canton avec la décision émise par Tribunal fédéral dans le cas cité précédemment, comment, dans le cas où vous seriez déboutés, assumerez-vous les inévitables préjudices financiers en sachant quelle est la responsabilité du Conseil communal dans la mise en zone ? »

M. Philippe Savoy représentant le cercle de Corpataux-Magnedens

« Au nom du cercle et de Gibloux pour demain. La remise du rapport de gestion 2020 de la commune de Gibloux a retenu toute notre attention. En effet, celui-ci permet aux nouvelles et nouveaux conseillères et conseillers généraux d'avoir un panorama très large de notre commune. Merci pour cette mise à disposition qui se veut un gage de transparence et de bonne communication entre l'exécutif et le législatif de notre belle commune.

Voici les remarques qui ressortent de notre lecture :

Sur le thème de l'énergie, nous saluons la volonté de décarbonation sur le territoire communal. Le caractère impératif de cet objectif n'est plus à démontrer et correspond d'ailleurs à la volonté de la Confédération si le peuple veut bien accepter la loi sur le CO2 le 13 juin prochain. Dans le rapport de gestion, nous regrettons la formulation peu précise de « vision à long terme » présageant peut-être d'un manque d'ambition ou de priorité secondaire. La Confédération parle d'un objectif de diminution par deux par rapport à 1990 des gaz à effet de serre à l'horizon 2030. Qu'en est-il pour notre commune ? Ce sentiment « d'y aller doucement » est également renforcé par la relative faiblesse du budget octroyé aux subventions dans le domaine de l'énergie. Si on est passé de CHF 2'000.- à CHF 15'000.-, cela nous paraît infiniment trop peu. Dans le contexte global actuel, comment se positionne le Conseil Communal ? Quelle est sa stratégie de décarbonation avec des objectifs précis et des mesures à la hauteur du défi ? Les réponses à ces questions sont évidemment centrales pour le futur de notre commune qui est intégrée à un monde globalisé et nous ne doutons pas du fait que le Conseil communal et la

commission de l'énergie vont nous permettre d'atteindre des objectifs ambitieux. Soyons plus que bons, soyons EXEMPLAIRES.

A propos des statistiques concernant les effectifs des élèves au sein des classes et pour avoir une information la plus transparente possible, nous suggérons que les prochains rapports de gestion indiquent également les effectifs extrêmes (plus grand et plus petit effectif) de chaque niveau. En l'état les moyennes mentionnées laissent présupposer des effectifs de classe relativement bas alors que par exemple une classe de 6H de Rossens est composée de 30 élèves. Bien que cela se passe apparemment très bien pour la classe en question (et c'est tant mieux) de tels effectifs devraient être évités.

Au chapitre de l'aide sociale, nous lisons que 257 dossiers ont été traités l'an dernier. Toujours dans une perspective d'amélioration, nous vous demandons de préciser de combien de personnes il s'agit concrètement. De plus, si nous observons une augmentation linéaire du côté des curatelles entre 2012 et 2020 (avec un nombre de dossiers traités qui a doublé en 8 ans...), nous souhaiterions savoir quelle est l'évolution des situations pour l'aide sociale. Nous lisons bien qu'il y a eu 18 dossiers de plus en 2020 par rapport à l'année précédente, mais il serait très éclairant de savoir comment les situations de détresse ont évolué depuis 2012. Est-ce que le nombre de cas est globalement stable ? En augmentation linéaire ou exponentielle ? Cela nous permettrait d'établir une politique sociale, aux côtés du Conseil communal, en parfaite connaissance de cause afin de ne laisser aucun citoyen de notre commune sur le bord du chemin.

Enfin, au chapitre des gravières, il est fait mention d'un courrier que la commune a envoyé à l'exploitant de la gravière des Grands-Champs suite au non-respect des règles d'exploitation. Nous souhaiterions que ce courrier soit porté à la connaissance des conseillers et conseillères générales, toujours par soucis de parfaite transparence. L'application de ces règles d'exploitation étant de la responsabilité de la commune, nous souhaitons que le suivi soit garanti en tout temps.

Pour conclure sur ce rapport de gestion, et au-delà des remarques émises, nous saluons sa présentation générale qui fournit de très riches informations sur la marche de la commune durant l'exercice écoulé et durant la première législature. Pour faire encore mieux, nous suggérons que celui-ci soit mieux structuré qu'actuellement puisque chaque dicastère suit une logique différente. En outre, il mériterait d'être complété par un simple organigramme de l'administration dans son ensemble qui donnerait plus de lisibilité à la structure mise en place aussi bien à l'attention du Conseil général que de la population giblousienne.

Sur ces considérations, nous adressons donc nos remerciements au Conseil communal de Gibloux ainsi qu'à tous ses services pour l'intense travail réalisé, surtout dans l'année chamboulée que nous venons de vivre.

Tout au long de la législature qui s'ouvre, nous nous réjouissons d'être des partenaires constructifs pour le bien de notre commune et de ses habitantes et habitants. »

M. Laurent Schwaller, représentant le cercle de Rossens

Concernant la page 13 du rapport de gestion, le cercle de Rossens souhaite connaître l'état d'avancement de la mise à l'enquête de la route du Jordil et du PAD de la Grandsetta à Rossens.

M. Fabien Schafer

Le Conseil communal prend note de toutes ces questions et une réponse sera adressée dans les meilleurs délais.

4. Approbation des comptes 2020 de la commune de Gibloux

Présentation du dossier par M. Jacques Crausaz

En dépit de la crise sanitaire, 2020 a été une bonne année sur le plan des finances communales avec des comptes communaux excellents.

La bonne situation des finances communales est due à l'ensemble des contribuables qui assument un taux d'imposition et des taxes relativement élevé, à des activités économiques et commerciales qui restent soutenues au sein de la commune et plus largement dans la région et dans le canton, au respect par tous les conseillers communaux, les responsables et les services communaux d'un budget communal raisonnable et pragmatique et au travail sérieux et professionnel du Service des finances et aux avis et conseils de la commission financière.

2020 est aussi le dernier exercice selon le plan comptable MCH1. Lors du bouclage des comptes, le Conseil communal a renoncé à tout amortissement supplémentaire dans la mesure où ils sont désormais prohibés et devront être annulés pour ceux pratiqués durant les 20 dernières années.

4.1 Comptes de résultat

Le ménage communal représente un chiffre d'affaires de 41 millions de francs, soit 7,5 millions de francs de moins qu'en 2019 dû à la suppression des amortissements supplémentaires et des mouvements sur les réserves. Les résultats nets après soustraction des doubles écritures sont plus intéressants.

Les comptes 2020 bouclent avec des charges totales nettes de CHF 32'800'000.- inférieures de CHF 150'000.- à l'exercice 2019.

Les charges sont aussi inférieures d'un million aux prévisions budgétaires, les crédits ne sont pas inutilement dépensés.

Les revenus 2020 sont de 1,8 millions supérieurs au budget dus à un excédent des revenus fiscaux de l'ordre de 1,5 millions malgré l'impact de la crise sanitaire.

Lors du bouclage des comptes 2019, il avait été considéré que les revenus fiscaux 2020 seraient impactés par la crise sanitaire mais que la baisse pourrait être absorbée par les excédents du chapitre impôts. Une provision de CHF 500'000.- avait été inscrite à charge des comptes 2019 pour absorber les charges supplémentaires et le manque à gagner dû à la crise sanitaire pour 2020. Lors du bouclage des comptes 2020, l'impact réel net de la crise est chiffré à CHF 50'000.-, il a été dès lors décidé de renoncer à tout financement par cette provision constituée qui pourra dès lors servir à financer les conséquences de la crise sanitaire sur l'exercice 2021 voire sur les exercices des années suivantes.

Revenus fiscaux et rabais d'impôt proposé :

Au bouclage des comptes 2020, l'impact de la crise sanitaire sur les revenus fiscaux 2020 a fait l'objet d'une évaluation. Une estimation de CHF 500'000.- a été prise en considération pour les impôts ordinaires. Pour les personnes morales, il a été considéré une réduction de la recette 2020 de CHF 200'000.-, les autres impôts (immobiliers, fonciers, prestations en capital, etc.) sont comptabilisés aux revenus réels.

Après réévaluation des recettes des impôts ordinaires, il restait un excédent de revenu de 1,3 millions après la prise en compte de l'impact de la crise sanitaire. Le Conseil communal a pris la conviction qu'il était temps de faire un geste pour les contribuables. Une provision de CHF 860'000.- a été inscrite afin de permettre de financer un rabais d'impôt de 5,88% sur le revenu des personnes physiques. Ce rabais d'impôt est justifié, proportionné et approprié compte tenu de l'effort des contribuables durant cette première législature.

Les excédents répétés des revenus fiscaux à chaque exercice au-delà d'un rabais d'impôt ponctuel font l'obligation d'analyser le niveau de la fiscalité communale.

Il n'engage que le responsable du dicastère des finances mais compte tenu du développement général de la commune, de sa situation financière et de l'évolution de ses charges, une baisse de la fiscalité peut clairement être envisagée. Tout dépend encore d'éventuels accidents d'origine externe qui subviendraient comme ces dernières années avec la réforme de la caisse de pension et la réforme de la fiscalité des entreprises.

Bilan :

Il n'y a plus d'appel aux réserves pour le financement des projets d'investissement, ils sont activés au brut au bilan.

La dette bancaire communale est passée de 37 millions à fin 2019 à 30 millions à fin 2020 en raison du remboursement de six emprunts arrivés à terme.

Etant donné qu'il n'y a plus de réserve, le bénéfice net de l'exercice correspond à l'augmentation de la fortune communale pour 2020 de 2,1 millions.

Rapport de la commission financière :

M. Pascal Krayenbühl, président

« Pour rappel, selon la loi sur les communes, art. 98 un organe de révision est en charge du contrôle des comptes de la commune. Il fournit un rapport écrit au conseil communal et à la commission financière sur le résultat de sa vérification. La commission financière prend position et émet ses commentaires sur le rapport de l'organe de révision et les comptes à l'intention du Conseil général.

Une séance a eu lieu le 15 avril 2021 avec représentation du conseil communal et d'une représentation de l'ancienne commission financière ainsi que le représentant de l'organe de révision pour une présentation des comptes et du rapport de révision.

Le rapport de l'organe de révision de la société FIDUSERVICE SA ne comporte pas de remarques ou de réserves concernant les comptes de l'exercice 2020. Il confirme que selon leur appréciation, ces comptes sont conformes aux dispositions légales de droit public en matière de tenue des comptes communaux. L'organe de révision recommande ainsi au conseil général d'approuver les comptes qui lui sont soumis.

La commission financière constate que les résultats sont excellents, voire trop bons. Les charges ont été plus faibles qu'attendues malgré la pandémie, la réserve constituée durant l'exercice 2019 n'a pas été utilisée. Les produits, quant à eux, ont été meilleurs que prévus. Le conseil communal a joué la prudence à cause de la réforme de loi sur la caisse de prévoyance, de la réforme fiscale des entreprises et des effets du COVID.

En 5 ans, plus de 12 millions d'excédents bruts ont été dégagés ce qui a permis de diminuer la dette de 10 millions. Ce point de l'endettement ayant été un souci constant de l'ancienne commission financière, nous nous réjouissons de cette évolution. La première législature a permis de coordonner le fonctionnement de la commune, ses tâches et ses revenus. Il faut donc continuer à amortir la dette mais la commune a les moyens de faire face aux dépenses prévues.

Aussi au vu de ces éléments et du résultat qui présente malgré tout un bénéfice de CHF 2'156'420.-, la commission financière approuve la proposition du rabais d'impôt de 5 ct.

Sur la base de ces commentaires et du rapport de l'organe de révision, la commission financière propose d'accepter les comptes de fonctionnement tels que présentés. »

Discussion :

Questions générales :

M. Cédric Dubuis Le Glèbe à titre personnel

Il s'agit d'une remarque ou question afin de savoir s'il n'est pas possible de différencier lors des votes, soit l'approbation des comptes et les propositions émises par le Conseil communal.

Le Bureau prend note de cette proposition qui sera traitée lors de la prochaine séance.

M. Cédric Dubuis mentionne qu'il s'agit d'une remarque et non d'une proposition.

M. Didier Gobet Farvagny à titre personnel

« Je souhaiterais avoir un éclaircissement sur les attributions aux réserves pour l'eau et l'épuration ; je constate que plus de CHF 1'625'000.00 ont été mis en réserve dans l'exercice 2020 (CHF 854'000.00 pour l'eau et CHF 770'000.00 pour l'épuration). Mes questions sont les suivantes :

- Y a-t-il des contraintes légales pour la création de telles réserves ?
- Dans l'affirmative, quelles sont-elles ? Sommes-nous dans les normes, en-dessous ou en-dessus de la norme ?
- Y a-t-il un plafond pour la thésaurisation de ces réserves ? »

M. Jacques Crausaz

Chacun de ces chapitres a deux volets, donc deux réserves. Un volet exploitation qui est couvert par les taxes sur la consommation fixées dans un règlement. Il existe une réserve appelée « équilibre du compte » n dont les taxes sur la consommation visent à couvrir la moyenne des frais d'exploitation de ces deux chapitres.

Le deuxième volet concerne pour les deux chapitres le financement des investissements. Tous les investissements relatifs à l'eau potables et à l'épuration des eaux sont financés par les taxes de base fondées sur les critères physiques (terrain, nombre d'appartement, etc.).

Concernant l'eau potable, la réserve liée aux investissements s'appelle « réserve maintien de la valeur » avec un montant de CHF 800'000.-, pour les eaux usées, le montant est de CHF 700'000.-. C'est à l'aide de cette réserve que les investissements sont financés.

Par rapport à ces montants, il faut considérer la moyenne des investissements sur un plan financier soit CHF 600'000.- par année pour l'eau potable et CHF 1'800'000.- par année pour les eaux usées.

Il n'y a pas de plafond sur l'état de ces réserves. Actuellement, la commune applique le règlement approuvé par le législatif, ces montants devront être adaptés aux besoins.

La réponse satisfait M. Gobet.

Discussion chapitre par chapitre :

Chapitre 2, enseignement et formation

M. Stiobban Godel représentant le cercle de Le Glèbe

Compte 2940.301.10 Traitement personnel exploitation bâtiments scolaires Corpataux-Magnedens :

Il n'apparaît pas d'augmentations significatives des charges compte tenu du fait que les écoles ont dû être passablement désinfectées à cause du Covid. S'agit-il d'un problème de ventilation de frais sur les postes ceci alors que le personnel d'exploitation est semblé-t-il à l'heure, serait-il alors possible de ventiler correctement ces charges.

M. Jacques Crausaz

La répartition des charges salariales du personnel mensualisé sur les différents centres de charge se fait à forfait. Pour le personnel d'exploitation à l'heure, la répartition des charges salariales est imputée correctement dans les différents centres de charge.

Durant une partie de l'année 2020, certains locaux n'ont pas été utilisés avec une diminution d'intervention en même temps peut-être avec les travaux supplémentaires de

désinfection ou de mise en place de produit de désinfection. Comme déjà mentionné, il n'y a pas eu d'explosion des coûts en raison de ces mesures mises en place pour la pandémie.

La réponse satisfait M. Godel.

M. Jacques Crausaz

Chapitre 9, finances et impôts

Au compte 900.329.10 se trouve la charge correspondant au rabais d'impôt.

Il y a aussi toujours la phase transitoire pour la réforme des impôts sur les personnes morales aux comptes 900.451.00 et 900.451.01. Le canton nous verse CHF 600'000.- par année (2020 et 2021) pour compenser les pertes de l'impôt communal sur les sociétés.

Décision :

Approuvez-vous les comptes de résultat 2020 de la commune de Gibloux faisant ressortir un bénéfice de CHF 2'156'420.52 ?

Les comptes de résultat 2020 de la commune de Gibloux tels que présentés sont approuvés à la majorité évidente.

4.2 Comptes des investissements

Il est constaté de nouveaux reports et retards importants de certains projets d'investissement. Pour l'année 2020, les dépenses sont de 7 millions inférieures au budget et l'excédent de dépense n'est que de 1,1 millions alors qu'il était prévu 4,6 millions au budget.

Une attention particulière concernant le coût final des projets qui est en moyenne de plus de 11% inférieur aux devis et de la liste des projets en cours pour un solde de 10 millions.

Les retards représentent 3,7 millions dont les causes sont multiples.

Concernant les recettes, la vente de deux bâtiments communaux a été reportée ainsi que la vente d'un terrain à l'entreprise PQH Mestel.

En conclusion, 13 projets avec un décompte final, 37 projets en cours, 1 projet abandonné.

Rapport de la commission financière :

M. Pascal Krayenbühl, président

« Le compte d'investissement boucle avec un excédent de charges nettes de CHF 1'123'892.- alors que le budget prévoyait un excédent de charges de CHF 4'161'000.-. Comme les années précédentes, les investissements prévus n'ont pu être réalisés et ces retards ne sont pas tous dus à la pandémie actuelle. Le prochain budget devra tenir compte de cette problématique.

En effet, la commission financière constate que l'écart budget-comptes est de 76% ! En moyenne ces dernières années il y avait un écart d'environ 50%. Sur la législature seule la moitié des projets votés ont pu être réalisés. Une amélioration dans la planification technique induisant une planification financière plus cohérente serait la bienvenue pour le futur.

La commission financière propose d'accepter les comptes d'investissements 2020 tels que présentés. »

Discussion :

M. Stiobban Godel représentant le cercle de Le Glèbe

Le cercle rejoint l'avis de la commission financière concernant la planification des budgets d'investissement et remercie le Conseil communal, à l'avenir, de faire en sorte que les objets puissent être réalisés dans l'année si possible.

M. Fabien Schafer

Relativement à ces deux interpellations d'une part de la commission financière d'autre part du cercle de Le Glèbe, le Conseil communal va tenir un séminaire à fin juin et l'un des objectifs est de déterminer un plan de législature intégrant les projets d'investissement.

Mme Catherine Ducrest Rossens à titre personnel

Concernant la situation financière pour les projets en cours, il y a un dépassement pour l'objet « giratoire et arrêts de bus In-Riaux » de CHF 341'000.- ainsi qu'un dépassement assez conséquent pour l'objet « assainissement secteur Les Biches ».

M. Jacques Crausaz

Concernant l'objet « giratoire et arrêts de bus In-Riaux » le dépassement concerne les charges qui devront être refacturées, une fois le dossier terminé, au canton et aux propriétaires de la zone d'activités et de la gravière.

M. Roger Berset

Concernant la partie de la route des Biches, le projet étant toujours en cours, entre les mains des avocats. Le Conseil communal reviendra avec un décompte final une fois que les parties auront trouvé un arrangement.

Décision :

Approuvez-vous les comptes des investissements 2020 de la commune de Gibloux faisant ressortir un excédent de charges de CHF 1'123'892.60 ?

Les comptes des investissements 2020 de la commune de Gibloux tels que présentés sont approuvés à l'unanimité.

5. **Rapport de gestion 2020 du Home médicalisé du Gibloux – information**

La présidente rappelle qu'il n'y aura pas de vote sur cet objet puisqu'il s'agit d'une information et passe la parole à Mme Diana Carbonnier.

Mme Diana Carbonnier

« En préambule et avant de passer à la présentation des comptes 2020 du HMG, je tiens à vous apporter des compléments relatifs au rapport de gestion du HMG 2020 qui vous a été adressé pour votre information et des chiffres corrigés qui vous ont été transmis ensuite.

Ce rapport a été élaboré dans un contexte très particulier et dans l'urgence par la directrice du HMG sachant qu'elle était en arrêt maladie partiel et compte tenu des délais fixés par l'administration communale. En effet il comprend des erreurs de reports de totaux comme du calcul de la rotation du personnel (après vérification de M. Meyer, et selon les normes de l'AFIPA, le taux de rotation pour les soins est de 13,49% et 6,9% pour l'exploitation ; les chiffres du rapport étant pratiquement similaires soit 13.8 pour les soins et 7.4 pour l'exploitation; et le taux moyen par contre est calculé faux et donnerait selon les chiffres cités dans le rapport 11,67% de taux moyen de rotation sur l'ensemble du personnel du HMG au lieu des 10,6% indiqués. Je vous prie de bien vouloir nous en excuser. La qualité de ce rapport très succinct sera, de toute manière corrigée dans le

futur tant dans sa forme que dans son contenu, afin de donner des éléments bien détaillés.

De plus, je tiens à vous préciser que la qualité de la gestion du HMG fait actuellement l'objet de discussions et d'analyses de la part du Comité. Je ne peux à ce jour vous donner plus d'informations. Il va sans dire que vous serez bien entendu tenus au courant du traitement de ces questions en temps utile mais au plus tard dans le courant de l'été.

Comme vous l'avez appris et lu dans la presse ou dans les procès-verbaux du Conseil général, notre institution a traversé une importante crise fin 2020 et durant le 1^{er} trimestre 2021.

La directrice étant en incapacité totale de travailler depuis le 19 avril 2021, le Comité a engagé au pied levé M. Michel Meyer en qualité de directeur-remplaçant dès cette date et à 80%. Il est à la retraite et a dirigé très longtemps la Résidence Le Manoir de Givisiez. Il continue également de faire des audits sur la qualité dans les EMS du canton de Fribourg. Dans ce contexte, il va faire une revue de direction sur le management de la qualité de notre institution avec un plan d'action et des objectifs et ce en collaboration avec les cadres du HMG et leurs équipes, rapport, qui sera présenté au futur comité.

Au vu de la situation actuelle et compte tenu de la surcharge administrative importante, M. Meyer a proposé au Comité de renforcer le domaine administratif par l'engagement d'une comptable à 40% et d'une assistante RH à 40%, dès le 01.08.2021 et ce notamment en vue de décharger la direction des tâches administratives afin qu'elle puisse mieux se consacrer à la direction de projets, aux familles, aux résidents comme aux différentes équipes de notre institution.

Le comité a engagé un nouvel infirmier chef, au bénéfice d'une longue expérience dans un EMS fribourgeois pour le 1^{er} août 2021. Il est déjà associé à la sélection des futurs infirmiers chefs d'unité de soins et passe ponctuellement dans notre home.

De plus une délégation du Comité a rencontré le SSP accompagnée de la présidente de la Commission du personnel, l'entrevue s'est très bien passée et la situation s'est apaisée.

Aussi, ces changements, notamment avec la direction ad interim de M. Michel Meyer, contribuent à redonner une nécessaire sérénité à notre HMG. Ce contexte permettra au futur Comité de poursuivre les travaux et d'assurer une transition adéquate vers la nouvelle organisation du HMG. Vous resterez informés de l'évolution de ce dossier notamment à travers votre représentant de cercle électoral. Le Conseil communal veillera également à communiquer régulièrement sur l'évolution de notre institution. »

Discussion :

M. Valentin Favre représentant le cercle de Corpataux-Magnedens

« Nous saluons la présentation du rapport de gestion qui fournit de plus amples informations sur le fonctionnement de l'établissement. Néanmoins, nous mettons en lumière le manque d'information et d'explication face aux résultats des divers indicateurs non exhaustifs présents dans le ledit rapport. A l'exemple du taux de rotation de l'ensemble des collaborateurs qui a plus que doublé en l'espace d'une année.

En outre, il mériterait d'être enrichi par une série d'informations sur le déroulement interne de la vie des résidents. Nous sommes conscients que la gestion de cette période sanitaire n'a pas été facile et sommes d'avis qu'un dialogue constructif entre l'établissement et les différents acteurs communaux aide à un développement plus serein.

A titre de question : Un audit externe est-il envisagé afin de rectifier la situation actuelle du home médicalisé ? »

Mme Diana Carbonnier

Avant de procéder à un audit externe, le comité de direction attend de mettre en place toute la nouvelle structure.

Mme Marianne Pittet représentant le cercle de Le Glèbe

« Au nom du groupe du Glèbe, j'ai une remarque à faire sur le commentaire du tableau de rotation du personnel soignant en page 10 du rapport de gestion du Home médicalisé.

Je cite « En raison de la restructuration nous constatons un taux élevé de rotation du personnel, ce qui démontre un frein au changement et à l'évolution de la part de certains collaborateurs »

Alors que le taux de rotation est 13 fois supérieur à l'année 2019, ce commentaire est lapidaire et réducteur. Il fait porter le chapeau aux soignants uniquement. En cette période Covid, durant laquelle les soignants ont particulièrement dû faire preuve d'adaptation et travailler dans des conditions difficiles, ce commentaire les disqualifie.

Nous saluons les changements annoncés dans le fonctionnement du Home et nous espérons une meilleure écoute envers le personnel soignant. »

« Je profite de la parole pour émettre un souhait, également au nom du groupe.

Les personnes âgées ont été très impactées par les mesures Covid.

Vu l'excellent résultat comptable et la confortable réserve financière du Home, nous avons pensé que les résidents pourraient aussi en profiter. Nous souhaitons que le conseil communal et le comité de direction réfléchissent à la manière la plus adéquate de renforcer le bien-être et le moral des résidents. »

Mme Diana Carbonnier

Elle prend acte des remarques dont l'actuel comité de direction est conscient. Une séance sera fixée avec le nouveau comité de direction où la question comment améliorer le bien-être des résidents sera abordée.

M. Gilles Barras représentant la majorité du cercle de Farvagny

« Au nom de la majorité du groupe de Farvagny, nous proposons des suggestions à la future commission du home.

Au vu des résultats financiers de ces dernières années, nous proposons de supprimer les taxes TV et radio des résidents : en 2020 : CHF 27000.- encaissés auprès des résidents pour des frais de CHF 6300.- dont CHF 4200.- liés à la réfection des équipements donc une dépense pas liée.

Nous demandons également de supprimer les frais de port de CHF 10.- par mois et la taxe d'entrée de CHF10.-. »

M. Gilles Barras Farvagny à titre personnel

Je demande à cette future commission d'être très attentive à ce qui se passera au niveau gouvernance du home pour éviter la situation de 2020 où le personnel et les résidents ont vécu une année des plus difficile et tout n'est pas encore réglé malgré un gros travail effectué en ce début 2021.

Il faut savoir qu'au niveau du Conseil général, nous ne pouvons qu'approuver ou non les comptes, autant vous dire pas grand pouvoir, alors essayez de faire le maximum, d'avance je vous remercie.

A la commission financière, il serait bien de voir avec le ou la responsable des finances du home, s'il est possible de se calquer sur le modèle de notre commune pour avoir une présentation des comptes similaires, car à titre personnel je trouve que c'est relativement pénible de s'y retrouver dans ce que présente le home au niveau comptable et ainsi que les explications en relation. Par avance je vous remercie.

Mme Diana Carbonnier

Elle prend acte des suggestions qui seront transmises au nouveau comité de direction.

Mme Catherine Ducrest représentant le cercle de Rossens

« Pour l'année 2020, deux éléments significatifs ont marqué la vie et la gestion du home : D'une part, dès mi-mars, des mesures drastiques furent prises par les autorités fédérales pour lutter contre le Coronavirus. La stratégie s'est axée sur la protection des personnes vulnérables dont font partie les seniors, avec les conséquences que l'on connaît pour la vie des résidents. Après quinze mois et un vaccin, le service du médecin cantonal permet et accompagne le retour à une vie plus conviviale qui garantit la sécurité tant des bénéficiaires que des collaborateurs.

J'en profite pour remercier vivement tous les collaborateurs et intervenants externes pour les efforts consentis pendant cette période.

D'autre part, des différends entre les collaborateurs, la direction et le comité de direction sont apparus, dont les épisodes ont été abondamment relayés par la presse. Diverses mesures tout aussi drastiques ont été mises en place pour gérer une autre crise, structurelle cette fois.

Avec ces éléments, le rapport de gestion du Home était particulièrement attendu. Nous relevons que les comptes, toujours bien gérés, sont, malgré la pandémie, à nouveau largement bénéficiaires. Comme il l'avait déjà été demandé, nous attendons maintenant que des actions et des projets soient proposés par la direction pour utiliser cet argent à bon escient.

Toutefois, à part les désormais traditionnelles statistiques sur, entre autres, la provenance des personnes ou les kg de linge lavés, ce rapport est totalement lacunaire sur les deux aspects précités. Des explications concernant les écarts significatifs dans plusieurs domaines par rapport aux années précédentes auraient été bienvenues. Dans toute crise, il y a des enseignements à tirer dont certains auraient pu nous être présentés dans ce rapport. Cette documentation étant public, il eut été pertinent de permettre aussi à la population de recevoir des informations complètes et objectives de la situation sans l'intermédiaire de la presse ou des syndicats du personnel.

Dès lors, nous souhaitons vivement qu'une information officielle sur l'état de la situation et des mesures concrètes d'amélioration potentielles, tant sur le plan sanitaire que celui de la gestion, soit donnée dans le prochain journal communal. »

Mme Diana Carbonnier

Elle prend acte et comme déjà mentionné, des informations seront régulièrement transmises au Conseil général par le biais des représentants des cercles au sein du nouveau comité de direction et lors des séances du Conseil général.

Concernant le rapport de gestion très minimaliste à ce jour, des améliorations seront apportées pour le futur.

Afin de permettre une petite pause, la séance est interrompue de 21h00 à 21h15.

6. Approbation des comptes 2020 du Home médicalisé du Gibloux

Présentation du dossier par Mme Diana Carbonnier

6.1 Comptes de fonctionnement

« Les comptes du home sont encore avec MCH1, MCH2 sera effectif dès le 1^{er} janvier 2022.

Secteur des soins :

L'augmentation des salaires, est due aux paliers supplémentaires annuels mais également au fait que la dotation en personnel soignant est liée et varie en fonction du niveau de dépendance des résidents, selon l'évaluation RAI.

Pour ce qui a trait aux charges sociales, il s'agit d'un pourcentage sur la masse salariale. Ces dernières augmentent ainsi proportionnellement. De plus on constate une augmentation de stagiaires engagés et ce en raison de la situation sanitaire due au COVID-19 comme le besoin d'engagement de personnel temporaire dans les soins. En outre plusieurs formations du personnel prévues au budget n'ont pas pu être faites en raison de la situation sanitaire.

Il y a lieu de relever l'augmentation conséquente du compte 314040 relatif au matériel non LIMA (liste matériels et appareils en partie à charge des EMS et du canton) due au matériel supplémentaire acheté en raison du COVID-19 (gants, masques, blouses, produits de désinfection).

Il ressort un bénéfice de CHF 2'788.11.

Secteur hôtellerie

Compte 330040

Pour ce compte il y a le salaire de l'infirmier chef plus bas que celui de l'ancien IC pris en compte à 70% (en raison de la taille de l'EMS), de plus au vu de la maladie de longue durée d'une collaboratrice on a perçu des APG et 20% de salaire versé en moins.

Compte 342060

Là également il y a eu du personnel en moins en maladie de longue durée. Et l'engagement de personnel de remplacement.

Compte 431000

Le montant budgété comprenait différentes réparations-réfections prévues, en raison du COVID-19 elles n'ont pas pu être effectuées. Raison de cet important écart.

Compte 605000

Le différentiel par rapport au budget s'explique par un grand taux d'occupation sur 2020 à CHF 90.- par jour par résident.

Compte 670000

La Cafétéria : comme on le constate a nettement moins bien tourné mais c'est en raison des directives sanitaires dues au COVID-19 et à sa fermeture sur plusieurs mois. Enfin, je relève l'attribution à la réserve de la somme de CHF 584'253.22 (Soins CHF 2'788.11 Exploitation CHF 584'253.22) qui comme vous le savez relève entre autre des taxes journalières de CHF 105.-- (hébergement CHF 90.--, repas CHF 15.--).

Je tiens à préciser que nous n'avons pas eu moins de personnel, mais du personnel plus jeune avec des salaires moins élevés (environ CHF 60'000 de différentiel) A cela s'ajoutent les travaux non réalisés de réfections projetés (environ CHF 65'000.--) tout comme les frais de formation du personnel qui n'ont pas pu se faire en raison de la pandémie. (environ CHF 15'000.--).

Je vous confirme encore qu'à l'heure actuelle le Comité a toujours le souci d'améliorer les prestations tendant à une meilleure qualité de vie pour nos résidents (CHF 50000.- ont été mis au budget pour la formation). Plusieurs suggestions sont en cours d'évaluation. Toutefois et compte tenu de la situation de la pandémie du Covid-19, il est judicieux de continuer à constituer la réserve s'agissant de notre institution sachant qu'actuellement que nous avons 5 lits vides au 1^{er} juin 2021 au sein de l'établissement depuis le début de l'année ce qui représente environ CHF 15'000.- mensuels non facturés. »

Rapport de la commission financière :

M. Pascal Krayenbühl, président

« Le rapport de l'organe de révision de la société FIDUSERVICE S.A. ne comporte pas de remarques ou de réserves concernant les comptes de l'exercice 2020 hormis un montant de CHF 10'000.- sur la position salaires non encore résolu. Ce rapport confirme que les comptes sont conformes aux dispositions légales du droit public en matière de tenue des comptes.

Les comptes du secteur des soins sont équilibrés après l'attribution de CHF 2'788.- à la réserve d'exploitation. Le secteur hôtellerie présente un bénéfice d'exploitation de CHF 584'253.- qui a été attribué à la réserve. Les frais financiers bouclent un excédent de charges de Fr. 66'617.55 dus principalement à l'amortissement sur cet exercice des investissements « non-codems ». L'organe de révision recommande ainsi au Conseil général d'approuver les comptes qui vous sont soumis avec un excédent de produit de CHF 520'423.78.

La commission financière prend acte que le HMG passera en mode comptable MCH2 en 2022. Elle prend également acte des comptes de cet exercice qui boucle avec un nouvel excédent de produit assez important. La santé financière du home qui se concrétise d'année en année permettra de faire face aux effets de la pandémie ainsi qu'aux diverses charges dues à la crise actuelle.

Les comptes, très positifs, de ces derniers exercices confirment la pertinence de la décision de l'agrandissement du HMG. Cependant, le but premier d'une telle institution n'est pas de faire du bénéfice et des actions supplémentaires concrètes en faveur des résidents doivent être effectuées. L'engagement du personnel administratif nécessaire doit également être réalisé.

Pour ce futur, la commission financière estime qu'une planification à 5 ans est nécessaire. Sur la base de ces commentaires et du rapport de l'organe de révision, nous proposons d'accepter les comptes 2020 tels que présentés. »

Discussion :

Questions générales

M. Claude Chassot Le Glèbe à titre personnel

Chapitre hôtellerie, prestation de tiers (Lavotel)

Une augmentation de CHF 20'000.- est constatée par rapport à l'année 2019.

Mme Diana Carbonnier

En raison du Covid, le linge confié à Lavotel a été plus conséquent en 2020.

M. Claude Chassot

Du temps de l'ACG (association des communes du Gibloux), du personnel venant de la région étaient engagé dans le staff de la buanderie, il est regrettable de confier ce travail à des personnes extérieures de Gibloux et de n'avoir plus d'emploi pour les personnes de la région.

Mme Diana Carbonnier

Le home a une buanderie avec du personnel qui s'occupe du linge des résidents. Lavotel s'occupe uniquement du gros linge (linge de lit, linge de bain).

M. Claude Chassot

Pour terminer, il rejoint les propos de la commission financière concernant le bénéfice de CHF 520'000.- et demande qu'un audit externe par des personnes compétentes soit réalisé.

Mme Diana Carbonnier prend note de cette dernière remarque

Discussion chapitre par chapitre

Aucune.

Décision :

Approuvez-vous les comptes de fonctionnement 2020 du Home médicalisé du Gibloux faisant ressortir un excédent de produit de CHF 520'423.78 ?

Les comptes de fonctionnement 2020 du Home médicalisé du Gibloux tels que présentés sont approuvés à la majorité évidente.

6.2 Comptes des investissements

Mme Diana Carbonnier n'a pas de commentaire particulier à apporter.

Rapport de la commission financière :

M. Pascal Krayenbühl, président

« Les comptes d'investissement présentent des charges pour un total modeste de CHF 79'311.- alors que le budget prévoyait une dépense de CHF 141'000.-. Certains investissements prévus n'ont pas pu être effectués, principalement, en raison des problèmes causés par le COVID. Les investissements non CODEMS ont été entièrement amortis durant cet exercice.

Sur la base du rapport de l'organe de révision, nous proposons d'accepter les comptes 2020 tels que présentés. »

Discussion :

Aucune.

Décision :

Approuvez-vous les comptes des investissements 2020 du Home médicalisé du Gibloux faisant ressortir un excédent de charge de CHF 79'311.75?

Les comptes des investissements 2020 du Home médicalisé du Gibloux sont approuvés à l'unanimité.

7. Crédit d'engagement

7.1 Rossens – rénovation de l'ancienne école – crédit d'étude

Présentation du dossier par M. Julien Gremaud

« Comme vous le constaterez à l'avenir, je passerai relativement souvent devant vous lors de cette législature, pour vous soumettre certains crédits d'investissement en lien avec nos écoles. Il y aura beaucoup de travail et ces quelques semaines passées à la tête du dicastère me l'ont bien fait comprendre, bien que j'en fusse déjà conscient. Ces investissements répondront aux besoins de nos écoles en termes d'organisation (notamment : adaptation à la nouvelle loi scolaire), de capacités (notamment : développement démographique) et de mise à niveau des outils. Cela permettra également de réaliser pleinement la fusion en matière de politique scolaire, et assurera un traitement équitable à l'ensemble de nos élèves.

Le crédit d'étude qui vous est soumis ce soir vise à engager le travail pour la rénovation de l'ancien bâtiment scolaire de Rossens. Cela nous permettra notamment de chiffrer les coûts de cette intervention.

Le message du Conseil communal me semblant relativement clair, je n'ai donc pas d'autre complément. Je me permets d'ajouter que je reviendrai dans le point lié aux informations du Conseil communal de cette soirée afin de vous donner quelques informations sur le projet de l'école de Rossens (nouveau bâtiment). »

Rapport de la commission financière :

M. Pascal Krayenbühl, président

« La commission financière a examiné cet objet. Elle constate que l'investissement d'un crédit d'étude est nécessaire pour déterminer un projet. Cette future rénovation se base sur la planification scolaire prévue pour notre commune afin de répondre aux impératifs de la loi scolaire en matière de reconnaissance d'établissements scolaires et d'efficience d'organisation.

Le montant financier nécessaire de CHF 49'000.- sera prélevé sur la réserve d'infrastructures.

En conséquence, la commission financière émet un préavis favorable à cet investissement et invite le conseil général à l'accepter. »

Discussion :

M. Christophe Donadello Rossens à titre personnel

Pour des sites comme Rossens qui comprend deux écoles, il serait souhaitable à l'avenir de procéder à une étude globale qui pourrait aussi amener une économie sur l'investissement de l'étude.

M. Julien Gremaud

Avec l'ancienne école de Rossens, il y a passablement de problèmes liés à la protection du bâtiment. Pour simplifier la tâche et avancer plus rapidement, il a été décidé ce scindement. Pour les autres écoles, il n'y aura qu'une seule étude.

M. Jacques Crausaz

Il tient à préciser que le financement de CHF 49'000.- ne sera pas prélevé sur la réserve comme l'indique la commission financière du fait que le règlement sur les finances prévoit qu'un investissement inférieur à CHF 50'000.- est financé par le compte de résultat.

D'autre part, cette réserve, à partir du 1^{er} janvier 2021 n'existera plus.

Décision :

Acceptez-vous la dépense de CHF 49000.- pour le crédit d'étude concernant la rénovation de l'ancienne école de Rossens ?

La dépense de CHF 49'000.- est acceptée à l'unanimité

8. Informations et communications du Conseil communal

Commissions communales, M. Fabien Schafer

Les cercles ont été sollicités pour proposer des candidatures à la formation des commissions du Conseil communal, le Conseil communal procédera en principe à la nomination des membres dans sa prochaine séance fixée le 7 juin 2021. Les commissions entreront en fonction à la mi-juin.

La nomination sera formellement confirmée par courrier et les responsables de dicastères prendront contact avec les membres pour convoquer les premières commissions.

Les membres du Conseil général recevront, pour information, par courriel la constitution des différentes commissions de même que le tableau détaillé des responsabilités de chaque conseiller-ère communal-e.

Présentation du législatif – bulletin communal, M. Fabien Schafer

Le premier bulletin communal de la législature comprendra, outre les informations ordinaires à la population, la présentation des membres du Conseil général.

9. Informations et communications du Bureau

Présidence des cercles électoraux

Cercle de Rossens	M. Laurent Schwaller
Cercle de Corpataux-Magnedens	M Philippe Savoy
Cercle de Farvagny	M Léo Bulliard
Cercle de Le Glèbe	M. Stiobban Godel
Cercle de Vuisternens-en-Ogoz	Mme Catherine Balmer

Dates des prochaines séances du Conseil général

6 octobre 2021

6 et 7 décembre 2021

Sortie du Conseil général

Vendredi 3 septembre 2021, des informations suivront prochainement.

10. Divers

- M. Jacques Frioud représentant le cercle de Rossens

« En prenant connaissances des commissions communales existantes, nous avons constaté que les thématiques de la nature et de l'environnement n'y étaient pas suffisamment bien représentées. C'était pourtant un des engagements principaux des campagnes électorales des candidats de Rossens et nous pensons, au vu de l'attente des citoyens et des enjeux globaux, que les intérêts «nature» «paysage» et «environnement» méritent d'être mieux portés, défendus et débattus.

A cet effet, nous proposons la création d'une commission nature et environnement du Conseil général.

Les objectifs généraux de cette future commission seraient :

- *de valoriser le patrimoine naturel et paysage de la commune*
- *de sensibiliser la population aux enjeux liés à la crise de la biodiversité et aux défis climatiques*
- *d'inscrire la commune dans une démarche de développement durable*

Les personnes intéressées peuvent me contacter dès maintenant. »

Le Bureau prend note de cette proposition qui sera traitée lors de la prochaine séance.

- M. Florian Clerc représentant le cercle de Corpataux-Magnedens

«Dans le plan financier 2021-2025, on constate qu'un certain nombre de projets d'aménagement 30km/h sont planifiés. Ces projets visent à améliorer la sécurité des usagers et à limiter les nuisances liées au trafic, ce que nous saluons. On constate cependant que suite aux études, les investissements nécessaires à la concrétisation des projets s'étalent parfois sur plusieurs années. C'est par exemple le cas pour le village de Magnedens pour lequel l'étude a été réalisée courant 2016-2017, conjointement avec celle du village de Corpataux. Mais alors que les aménagements ont été réalisés pour Corpataux, les aménagements budgétisés à CHF 227'000.- pour sécuriser le village de Magnedens sont projetés au-delà de 2025. Ce cas de figure semble également devoir se répéter pour la sécurisation des villages de Vuisternens-en-Ogoz, Estavayer-le-Gibloux, Rueyres-St-Laurent, Villarsel-le-Gibloux et Villarlod. Pour ces derniers, le crédit d'étude pour la modération de trafic a été accepté lors de la séance du Budget 2021, mais les investissements pour leur réalisation sont également étalés pour une partie au-delà de 2025, ceci pour un montant global estimé à CHF 500'000.- que l'étude devra encore permettre d'affiner.

Cette planification s'intègre dans le souci de maîtrise de la dette que nous ne remettons évidemment pas en question. Mais à la lumière de la succession des résultats comptables très favorables comme en atteste une fois de plus les comptes 2020 présentés ce jour, nous estimons qu'il n'est plus justifié de reporter si loin des investissements touchant la sécurité des citoyennes et citoyens. Nous demandons donc à ce que le conseil communal révise la planification de ces projets de modération de trafic dans l'objectif d'accélérer leur réalisation ce qui permettra également d'uniformiser la situation sur l'ensemble du territoire de la commune.

Notamment, nous proposons que le conseil communal prépare et fasse voter dès que possible le crédit d'investissement pour la réalisation des aménagements de modération de trafic à Magnedens étant donné que l'étude a déjà livré ses résultats.

De même nous proposons que le conseil communal prépare et fasse voter les crédits d'investissement nécessaires pour la réalisation des aménagements de modération de trafic des villages de Vuisternens-en-Ogoz, Estavayer-le-Gibloux, Rueyres-St-Laurent, Villarsel-le-Gibloux et Villarlod au plus tard 1 an après la finalisation de l'étude en cours.»

Le Bureau prend note de cette proposition qui sera traitée lors de la prochaine séance.

- M. Cédric Dubuis représentant le cercle de Le Glèbe

« Proposition :

Faits *Résultat financier bénéfice CHF 2'156'420.52 comptes 2020 ainsi qu'une réserve COVID non utilisée. Une situation difficile vécue par nos jeunes du Gibloux durant cette année particulière.*

Raison *Les jeunes du Gibloux se sont montrés exemplaires durant cette année de pandémie. Ils ont aidé et ils ont été les victimes des mesures imposées par nos autorités. Ils sont l'avenir de notre commune.*

Proposition *Accorder CHF 500.- sous forme de bons auprès d'une compagnie de transport public (TPF ou CFF) aux jeunes âgés entre 16 et 25 ans. Conditions : domicilié au 01.01.2020 dans la commune et toujours domicilié au moment de la demande. Ledit jeune doit faire valoir son intérêt auprès de la commune d'une manière simple sans formulaire à remplir. Par exemple inscription sur le site internet ou SMS etc... (Simplicité, pas d'administration).*

La commune devra, si la proposition est acceptée, publier cette offre via les plateformes suivantes : site internet et au minimum deux fois dans le bulletin communal »

Le Bureau prend note de cette proposition qui sera traitée lors de la prochaine séance.

- M. Philippe Savoy Corpataux-Magnedens à titre personnel

Concernant le rabais d'impôt voté tout à l'heure, il regrette de ne pas avoir eu le temps de proposer une alternative pour le montant de CHF 860'000.- telle que la valorisation du site d'Illens et de son château qui fait partie de notre patrimoine commun, qui reflète à lui-même le tourisme doux que l'on peut souhaiter dans notre commune avec sentier pédestre qui devrait jalonner à travers toutes nos anciennes communes. Il aurait souhaité qu'une partie de ce montant puisse être affectée à l'association du château d'Illens.

Le cercle de Corpataux-Magnedens viendra prochainement avec une proposition.

- M. Julien Gremaud

« Comme annoncé dans le point précédent, je vous transmets quelques informations sur les travaux actuellement effectués dans le cadre de la rénovation de l'école de Rossens.

Je ne vais pas vous faire une longue présentation des rapports de 2017 et de 2019 du Conseil communal s'agissant de la politique en matière d'établissements scolaires,

puisque vous en avez certainement déjà pris connaissance. Quelques petits rappels néanmoins :

- *Dans le rapport du mois de juin 2017, qui faisait notamment suite à la modification de la législation cantonale, précisait qu'il subsistait désormais trois scénarii principaux pour nos écoles.*

Le premier était la création d'un seul établissement pour l'entier de la Commune : dans ce cas, les enfants peuvent être scolarisés dans n'importe quelle école de la Commune selon les besoins et les équilibres des classes. Ce scénario n'est pas celui qui a été retenu, pour deux principales raisons : les coûts des transports, et l'implication de cette politique : à terme, il aurait fallu créer un seul centre scolaire regroupant tout sur un seul et même site communal.

Le deuxième prévoyait un établissement sectorisé : dans ce cas, la Commune serait amenée à dépenser d'importants montants en raison de la compensation des classes perdues au lieu d'utiliser ces montants pour investir dans les infrastructures communales. Ce scénario présentait également la difficulté de la vision d'avenir, raisons pour lesquelles il n'a pas été retenu.

Enfin, le troisième scénario permet d'avoir plusieurs établissements ; de ce fait, il évite les (trop) nombreux trajets mais également permet de limiter les dépenses inutiles (« classes perdues »). C'est celui qui a été retenu.

- *Deux études ont ensuite été commandées avant que le rapport de 2019 ne soit publié : une étude démographique, qui permettrait alors de définir des bassins de population et de comprendre où et comment devraient, dans l'idéal, se situer les établissements scolaires communaux. Une seconde étude de faisabilité a également été effectuée, afin de définir les trois pôles scolaires, d'en vérifier leur faisabilité, et de nous permettre d'avoir une première évaluation des coûts.*

Suite à ces études, il apparaissait que les scénarii prévoyant quatre pôles scolaires fragiliseraient la structure des regroupements scolaires en raison de masses d'élèves limites. Selon le mandataire, seuls les scénarii à trois pôles devaient entrer en ligne de compte ; le Conseil communal avait alors pris position en considérant que la viabilité d'un quatrième établissement à Vuisternens-en-Ogoz était exclue.

Le scénario choisi est finalement le suivant : rapatriement de l'école de Vuisternens-en-Ogoz à Farvagny-le-Grand (avec extension du pôle de Farvagny), rapatriement de l'école de Corpataux à Rossens (avec extension du pôle de Rossens), agrandissement de l'école d'Estavayer-le-Gibloux.

Suite à ce petit historique, je reviens plus particulièrement sur l'extension de la nouvelle école de Rossens. Ce pôle a été choisi en premier pour une raison simple : dès 2023, les structures existantes seront insuffisantes pour accueillir tous les élèves du cercle de Rossens / Corpataux-Magnedens. Il a dès lors été décidé d'effectuer les travaux d'abord à cet endroit.

Comme vous le savez sûrement, un MEP (mandat d'étude parallèle) a été lancé. Ce MEP a été achevé en février 2021 et le gagnant de ce concours est le bureau Aviolat, Chaperon, Escobar (à Fribourg). Le projet vous a été présenté durant le mois de mars lors de l'exposition publique. Le lauréat travaille actuellement avec la Commission de bâtisse afin de finaliser le projet, notamment en consultant les utilisateurs pour arrêter définitivement les besoins.

Un crédit d'étude vous sera soumis lors de votre séance de cet automne. Les travaux sur l'école devront être réalisés pour la rentrée scolaire 2023-2024 (soit en août 2023).

Vu le timing relativement serré, sur conseil de notre mandataire nous devrions effectuer une mise à l'enquête anticipée, probablement à la fin juin 2021. Ainsi, ne soyez pas surpris de retrouver dans la feuille officielle cantonale la demande de permis de construire pour l'école de Rossens.

Cette mise à l'enquête anticipée ne vise aucunement à « court-circuiter » le Conseil général : c'est bien vous qui devrez voter le crédit d'engagement et qui aurez donc le dernier mot en la matière. Néanmoins, et vous connaissez certainement pour beaucoup d'entre vous les lenteurs des demandes de permis de construire actuellement : que ce soit pour des procédures d'opposition, pour des préavis des différents services cantonaux, ou pour le permis de construire à proprement parler, il faut généralement compter plusieurs mois.

Cette manière de procéder permettra une mise en œuvre rapide des travaux, dans le respect de la planification arrêtée. »

M. Florian Berset Le Glèbe à titre personnel

Il reprend sa question no 23 de la séance du 31 mars 2021 afin d'obtenir réponse adéquate lors de prochaine séance.

M. Claude Chassot Le Glèbe à titre personnel

Il remercie M. Gremaud pour sa motivation de la prise en charge des écoles. Construire, c'est très bien, entretenir c'est encore mieux.

La salle polyvalente d'Estavayer-le-Gibloux est constituée de parois phoniques mortaisées. A ce jour, toutes ces mortaises sont endommagées, il en est de même pour la scène et le vitrage côté terrain de sport des enfants. Il remercie le Conseil communal de prendre en considération cette intervention.

M. Fabien Schafer

En sus du développement de nos infrastructures, nous devons veiller à les maintenir et nous intégrons souvent les réfections majeures en lien avec l'agrandissement d'un complexe. Le Conseil communal prend note de cette demande.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 22h00.

Approuvé, le 6.10.2021

La Secrétaire


Nadia Galley

La Présidente


Sophie Tritten